



snipat
Syndicat Indépendant
des agents du ministère de l'Intérieur

TRAITEMENTS 2023



27 Janvier
24 Février
29 Mars
26 Avril
26 Mai
28 Juin
27 Juillet
29 Août
27 Septembre
27 Octobre
28 Novembre
20 Décembre

MEMO

Indemnisation jours C.E.T. :

Pour le compte pérenne, sur demande de l'agent et uniquement pour les jours au dessus du stock minimal de 15 jours

C.A. supplémentaires (CA HP):

1er C.A.s. à partir de 5 C.A. cumulés posés entre le 1^{er} janvier et 30 avril ou entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre,

2ème C.A.s. à partir de 8 C.A. cumulés posés sur ces deux mêmes périodes.

Attention : Pour les C.A. seulement 5 + les 2 CAs peuvent alimenter le C.E.T

Date signée dans le protocole 2022 pour l'application de la première tranche de l' **ISS PATS**



DATES PRÉVISIONNELLES.

CES DATES PEUVENT VARIER SELON LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES

www.snipat.com

